
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 MARS 2017 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :

LE CANNET DES MAURES : Jean-Luc LONGOUR - Marie-Thérèse MONTANOLA - André DELPIA - Christine MORETTI

BESSE : Claude PONZO - Claude REMETTER

CABASSE : Yannick SIMON - Corinne FISSEUX - Régis DUFRESNE

CARNOULES : Christian DAVID - Françoise BEGUIN - Claude ARIELLO

FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER - Jacqueline DIOULOUFET - Yann JOUANNIC

GONFARON : Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Sophie BETTENCOURT AMARANTE

LE LUC : Pascal VERRELLE - Patricia ZIRILLI - Marie-Françoise NICAISE

LES MAYONS : Michel MONDANI - Georges GARNIER - Nicole PORTAL-ROQUEFORT

PIGNANS : Robert MICHEL - Isabelle ASPE - Fernand BRUN

PUGET VILLE : Catherine ALTARE - Paul PELLEGRINO - Geneviève FROGER

LE THORONET : Gabriel UVERNET - Elisabeth DIETRICH-WEISS - Alain SILVA

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres représentés : 3

POUVOIRS

GONFARON : Jean-Pierre GARCIA pouvoir à Sophie BETTENCOURT AMARANTE

LE LUC : Jean-Marie GODARD pouvoir à Pascal VERRELLE - Dominique LAIN pouvoir à Thierry BONGIORNO

Présents ou représentés : 36

Quorum atteint

EXCUSES

BESSE : Sylviane ABBAS

PUGET VILLE : Raymond PERELLI

Aude LAROCHE Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

AUTRE PARTICIPANT

Christian GERARD Directeur Général des Services Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie dématérialisée dans les délais réglementaires.

Jean-Luc LONGOUR, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

En préambule, il informe le conseil communautaire que Lundi 20 Mars 2017, le matin a eu lieu une réunion avec le Sous-préfet de Brignoles et son équipe, réunion très fructueuse.

L'après-midi, les techniciens de Cœur du Var et le personnel de la sous-préfecture ont planché pour poser les bases d'un contrat de ruralité.

Aussi, il a été demandé par mail aux communes de faire remonter à Cœur du Var, les actions relevant des thématiques du contrat, 6 au total.

Il rappelle le calendrier contraint imposé par l'Etat :

- Retour des communes : 31 Mars 2017
- Transmission : 04 Avril 2017
- Transmission à la Sous-préfecture : 18 Avril 2017
- Version finalisée du contrat de territoire : 1^{er} Juin 2017
- Fin Juin 2017 dernier délai : Fin Juin 2017

En cas de besoin, les communes doivent prendre contact avec Claire ACCOSSANO.

1. ADMINISTRATION

1.1 Désignation du secrétaire de séance

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Il propose **Christian DAVID**, vice-président.

| | | |
|--|------------|----------------|
| VOTE | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

1.2 Adoption du compte rendu de la réunion du 28 Février 2017

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 28 Février 2017 a été adressé aux conseillers communautaires.

Jean-Luc LONGOUR, Président, demande s'il y a des remarques, en l'absence de remarques il le soumet au vote.

| | | |
|--|------------|----------------|
| VOTE | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2. FINANCES

Christian GERARD, DGS, présente les documents relatifs au compte de gestion 2016, au compte administratif 2016 ainsi qu'au budget primitif 2017 pour les 3 budgets de Cœur du Var qui sont joints au présent dossier.

Les budgets primitifs 2017, retracent les éléments financiers présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

2.1 Budget principal

2.1.1 Adoption du compte de gestion 2016

Le compte de gestion 2016 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2016.**

| | | |
|--|---|-----------------------|
| Pour : 36 | <u>VOTE</u> Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.1.2 Adoption du compte administratif 2016

Après la présentation du document, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, s'étant retiré de la salle, **Gabriel UVERNET**, vice-président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte administratif 2016.**

| | | |
|--|---|-----------------------|
| Pour : 35 | <u>VOTE</u> Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.1.3 Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Le résultat de fonctionnement 2016 s'élève à 2 153 181,61€.

Il est proposé la répartition suivante :

- 313 618€ resteront en section de fonctionnement
- 1 839 563,61€ seront affectés à la section d'investissement article 1068

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'affecter pour partie le résultat de fonctionnement 2016 d'un montant de 1 839 563,61€ à la section d'investissement article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.1.4 Adoption du budget primitif 2017

Le document de synthèse du BP 2017 est présenté au conseil communautaire.

La section de fonctionnement s'équilibre à **17 042 656 €**.

La section d'investissement s'équilibre à **5 498 236,83 €**.

Alain SILVA, conseiller communautaire, s'interroge sur le rachat du moulin oléicole.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique qu'il s'agit tout d'abord d'une demande des coopérateurs, plus de 700. Par ailleurs, la Communauté de Communes Cœur du Var est compétente pour le soutien de la filière oléicole. L'acquisition par Cœur du Var permettra au moulin de remplacer la chaîne de production.

Par ailleurs, une convention tripartite, Communauté de Communes Cœur du Var, Mairie du Luc, Moulin oléicole du Grimaudet est en cours de finalisation, qui formalisera les engagements de chacun.

Par ailleurs, une condition indispensable, c'est la sécurisation de l'accès. A ce sujet, il passe la parole à **Pascal VERRELLE**, conseiller communautaire.

Pascal VERRELLE, conseiller communautaire, informe le conseil communautaire que le Conseil Départemental a refusé le plateau traversant et s'oriente plus sur un feu rouge. Une réunion est prévue prochainement sur place avec les services du Conseil Départemental.

Robert MICHEL, vice-président précise que ce rachat ne fait pas l'unanimité et qu'il n'y a pas que l'accès comme condition à l'acquisition d'autres éléments ont été demandés.

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle qu'il s'agit d'une inscription budgétaire, l'acquisition relèvera de la décision du conseil communautaire lorsqu'il sera présenté. Cette opération s'inscrit aussi dans le maintien du patrimoine au travers du moulin oléicole.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2017 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 35 | Contre : 0 | Abstention : 1 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.2 Fiscalité

2.2.1 Adoption des taux de fiscalité 2017 (TH, FB, FNB, CFE)

Comme adopté lors du DOB 2017, il est proposé d'augmenter les taux de 5% en 2017, ce qui établit les taux pour 2017 à :

| | Taux 2016 | Coeff multiplicateur | Taux 2017 |
|--------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| - Taxe d'habitation | : 1,44% | 1,050 000 | 1,51% |
| - Taxe sur le foncier bâti | : 1,39 | 1,050 000 | 1,46% |
| - Taxe sur le foncier non bâti | : 6,85 | 1,050 000 | 7,19% |

Pour le taux de CFE, il s'agit du taux maximal indiqué dans l'Etat 1259 pour les bases prévisionnelles 2017, celui-ci a été communiqué le 28/03/2017 dans l'après-midi.

| | Taux 2016 | Taux 2017 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| - Cotisation foncière des entreprises | : 30,27% | 30,95% |

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter les taux de fiscalité 2017 comme indiqué ci-dessus.**

| <u>VOTE</u> | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| Pour : 30 | Contre : 4 | Abstention : 2 |
| PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE | | |

2.2.2 Adoption du taux de TEOM 2017

L'Etat 1259 des bases prévisionnelles de la TEOM pour 2017 ne nous est pas encore parvenu.

La démarche d'optimisation de la collecte permet en 2017 de réduire les coûts et de proposer une baisse du taux en 2017 comme adopté lors du DOB 2017.

| <u>Taux 2016</u> | <u>Taux 2017</u> |
|-------------------------|-------------------------|
| 13,71% | 13,20% |

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13,20% pour l'exercice 2017.**

| <u>VOTE</u> | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| Pour : 32 | Contre : 2 | Abstention : 2 |
| PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE | | |

Robert MICHEL, vice-président indique qu'on n'a pas tenu compte de l'évolution des bases. Au vu des chiffres sur sa commune, il y a une augmentation, on aura des bonnes surprises.

Pour **Christian DAVID**, vice-président, ce n'est pas le cas sur sa commune. Il n'y a pas de véritable augmentation significative.

2.3 Budget annexe SPANC

L'ensemble des éléments sont synthétisés dans le document qui a été présenté au conseil communautaire.

2.3.1 Adoption du compte de gestion 2016

Le compte de gestion 2016 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2016.**

| | | |
|--|------------|----------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.3.2 Adoption du compte administratif 2016

Jean-Luc LONGOUR, Président, s'étant retiré de la salle, **Gabriel UVERNET**, vice-président propose au conseil communautaire propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte administratif 2016.**

| | | |
|--|------------|----------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 35 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.3.3 Adoption du budget primitif 2017

La section de fonctionnement s'équilibre à **202 757,49 €**.

La section d'investissement s'équilibre à **27 601,12 €**.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2017 chapitre par chapitre en section d'exploitation et d'investissement pour le Service Public d'Assainissement non Collectif.**

| | | |
|--|------------|----------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 35 | Contre : 0 | Abstention : 1 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.4 Budget annexe Pôle de la Gare

L'ensemble des éléments sont synthétisés dans le document qui a été présenté au conseil communautaire.

2.4.1 Adoption du compte de gestion 2016

Le compte de gestion 2016 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2016 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2016.**

| | | |
|--|------------|----------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

2.4.2 Adoption du compte administratif 2016

Jean-Luc LONGOUR, Président, s'étant retiré de la salle, **Gabriel UVERNET**, vice-président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte administratif 2016.**

| | | |
|--|------------|----------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 35 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

2.4.3 Adoption du budget primitif 2017

La section de fonctionnement s'équilibre à **578 328,40 €**.

La section d'investissement s'équilibre à **779 048,25 €**.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le budget primitif 2017 tel que présenté en section de fonctionnement et d'investissement chapitre par chapitre.**

| | | |
|--|------------|----------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ | | |

La séance est suspendue pour permettre la signature des comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017.

La séance est de nouveau ouverte à 19h00.

2.5 Subventions 2017

2.5.1 Subvention 2017 à la Mission locale Dracénie Cœur du Var

Jean-Luc LONGOUR, Président, propose de reconduire l'aide apportée en 2016 soit 2€/habitant ajustée à la population légale au 01/01/2017.

Entre 2014 et 2017, la subvention est passée de 65 698€ à 69 766€ soit une augmentation de +6,2% et une augmentation moyenne annuelle de 1,5%.

La subvention 2017 s'établit comme suit :

- Population INSEE au 01/01/2017 : 34 883
- Participation financière par habitant : 2€
- Subvention 2017 : 69 766€

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De fixer la participation de la Communauté de Communes pour 2017 à la Mission Locale Dracénie Cœur du Var à hauteur de 2,00€ par habitant sur la base de 34 883 habitants soit 69 766€.**
- **D'adopter la convention ci-annexée.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.5.2 Subvention 2017 à la Mission locale Vallée du Gapeau au Coudon

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle au conseil communautaire que les communes de Carnoules et Puget-Ville sont rattachées à la Mission Locale Vallée du Gapeau au Coudon.

Par courrier du 24 Novembre 2016, la Présidente de la Mission locale demande une participation de 2€/habitant.

- Population INSEE au 01/01/2017 : 7 705
- Participation financière par habitant : 2€
- Subvention 2017 : 15 410€

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer à la Mission Locale de la Vallée du Gapeau au Coudon une participation de 2 €/habitant pour 2017 pour les communes de Carnoules et de Puget Ville, soit pour 7 705 habitants, une subvention de 15 410€.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.5.3 Subvention 2017 au Conseil Départemental Fonds d'Aides aux Jeunes

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle au conseil communautaire que depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes Cœur du Var participe financièrement au Fonds d'Aides aux jeunes géré par le Conseil Départemental du Var.

La gestion à l'échelle départementale permet de mutualiser les fonds.

Pour 2016, **145** aides ont été attribuées pour un montant de **25 065€** et concernant 100 jeunes.

La subvention accordée par Cœur du Var s'élève à 4 500€.

Le Président propose de reconduire la subvention pour 2017 à hauteur de **4 500€**.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention de 4 500 € au Conseil Départemental du Var au titre du FAJ pour l'exercice 2017.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

2.5.4 Subvention 2017 à l'Amicale du personnel

Jean-Luc LONGOUR, Président, propose de reconduire la subvention pour 2017 soit 4 000€ à l'amicale du personnel Cœur du Var.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer la subvention suivante pour l'exercice 2017 :**
 - **Amicale du personnel Cœur du Var : 4 000€.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

3. FORÊT/AGRICULTURE

3.1 Demande de subvention du Syndicat des producteurs de châtaignes du Var

Michel MONDANI, vice-président, informe le conseil communautaire que par courrier du 07/02/2017, la présidente du Syndicat des producteurs de châtaignes du Var, sollicite la Communauté de Communes Cœur du Var pour l'octroi d'une subvention de 1 500€ en 2017. Cette demande fait suite à la suppression du soutien financier du Conseil Départemental.

Dans la définition de l'intérêt communautaire, figure dans la compétence développement économique, le point :

2.5 : Renforcer les filières agricoles

- Soutien à la filière oléicole, à la castanéiculture et à la suberaie culture.

A ce titre, la Communauté de Communes Cœur du Var est compétente pour accorder une subvention.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention de 1 500€ au Syndicat des producteurs de châtaignes du Var pour l'année 2017.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

3.2 Candidature de la Communauté de Communes Cœur du Var à l'appel à projet lancé par la Région PACA intitulé « Défense de la Forêt Contre les Incendies » - TRANCHE 2017

Michel MONDANI, vice-président, informe le conseil communautaire qu'afin de mettre en œuvre le P.I.D.A.F. Cœur du Var, une liste de travaux de création, de normalisation et d'entretien des équipements D.F.C.I. a été présentée en comités de massifs les 2 et 23 Février 2017.

Après concertation avec les membres des comités de massifs, il est proposé de présenter un dossier de candidature de la CC Cœur du Var dans le cadre de l'appel à projet DFCl 2017 composé des travaux ci-dessous (**annexe 1**) :

- **Massif Sud** : normalisation et entretien 223 hectares de pare feu et normalisation et entretien de 14.60 km de piste sur les communes du Cannet des Maures, Gonfaron, Le Luc, Les Mayons et Puget-Ville.
- **Massif Centre Sud** : normalisation et entretien de 230.40 hectares de pare feu et normalisation et entretien de 6.50 km de pistes sur les communes de Besse, Cabasse, Carnoules, Flassans, Gonfaron, Le Cannet, Le Luc. Le Thoronet, Pignans, Puget-Ville.
- Le gestionnaire des crédits FEADER insiste pour que les maîtres d'ouvrages PIDAF assurent la pérennisation des ouvrages de lutte et engagent des procédures de maîtrise du foncier. Afin de répondre à cette demande il est projeté de mettre en place **une servitude D.F.C.I.** sur la piste de la Fouquette (Commune des Mayons). Cet ouvrage est qualifié au PIDAF Cœur du Var d'axe stratégique.
- La nouvelle mouture du dossier d'appel à projet permet de financer la **maitrise d'œuvre** du programme. Il est ainsi proposé de présenter une prise en charge d'une partie des salaires chargés des agents réalisant cette maîtrise d'œuvre.

Plan de financement prévisionnel récapitulatif pour les deux massifs :

| Dépenses | Montant (HT) | Recettes | Montant (HT) |
|--|---------------------|------------------------------|---------------------|
| Montant des travaux HT Massif Sud | 421 045,00 € | Europe (FEADER) | 658 626,00 € |
| Montant des travaux HT Massif Centre Sud | 352 605,00 € | Etat | |
| Servitudes D.F.C.I. | 10 950,00 € | Conseil Régional | |
| Maîtrise d'œuvre | 38 682,50 € | Conseil Départemental | |
| | | Autofinancement (20%) | 164 656,50 € |
| TOTAL | 823 282,50 € | TOTAL | 823 282,50 € |

Il est également proposé de solliciter l'aide technique en régie du Département du Var pour réaliser l'entretien de 12,95 km de pistes DFCl sur le massif Sud et 8.5 km sur le massif Centre Sud.

Le Président propose au conseil communautaire :

- De répondre à l'appel à projet lancé par la Région PACA et de solliciter du FEADER et de l'Etat, du Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur et du Conseil Départemental du Var les subventions comme récapitulées ci-dessus pour l'ensemble de la Communauté de Communes « Cœur du Var ».
- De solliciter l'aide technique en régie du Département du Var pour réaliser l'entretien des 21.45 km de piste DFCl.

| | | |
|--|----------------------------------|-----------------------|
| Pour : 36 | VOTE Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

Robert MICHEL, vice-président, informe le conseil communautaire que l'on est en train de massacrer les pistes DFCI avec les coupes de bois réalisées dans les Maures et qu'il faudrait faire quelque chose pour arrêter cela.

Michel MONDANI, vice-président, précise qu'il a écrit à l'ONF sans succès à ce jour.

Claude PONZO, vice-président, a fait un courrier au Préfet sans réponse à ce jour.

Thierry BONGIORNO, vice-président, fait remarquer qu'il convient de différencier les coupes sur les terrains communaux gérés par l'ONF et les propriétaires privés. Pour ce qui est des terrains communaux, les coupes sont organisées et préparées afin d'éviter ces problèmes et ça se passe bien. En revanche sur le privé, c'est difficile d'agir.

Jean-Luc LONGOUR, Président, demande aux maires de lui transmettre un courrier accompagné de photos sur les incidents qui se produisent. Il transmettra ensuite au Préfet

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Demande de subvention de la Chambre d'Agriculture du Var pour le projet vitipôle

Thierry BONGIORNO, vice-président, rappelle au conseil communautaire que la Chambre d'Agriculture du Var a fait l'acquisition d'une propriété au Cannet des Maures avec à terme l'ambition d'y installer l'ensemble des acteurs, Chambre d'Agriculture, Centre du Rosé et Agricampus. C'est le projet de l'Agropôle.

Ce projet s'intègre dans le cadre plus large de la zone d'activités de Varécopôle.

La Chambre d'Agriculture du Var envisage dans une première phase d'installer le service viticole de la Chambre ainsi que le centre de recherche sur le rosé.

Aujourd'hui le centre de recherche sur le rosé est installé à Vidauban, dans des locaux devenus trop étroits qui ne lui permettent pas de se développer.

C'est la raison pour laquelle la Chambre d'Agriculture du Var projette de réaliser un équipement au Cannet des Maures en vue d'y implanter le vitipôle rosé.

➤ **Le projet vitipôle Rosé**

- **Les avantages**

- Avoir des locaux opérationnels et accueillir les délégations dans un cadre attractif ;
- Disposer de terrain pour les expérimentations sur la vigne (pas de terrain à Vidauban) ;
- Meilleur positionnement géographique (autoroutes à proximité et aéroports à 1H).

- **Les caractéristiques techniques**

- Surface plancher : 1 300m² (Bureaux, locaux techniques, locaux accès public...)
- Espaces extérieurs : 2 200m² (parkings, livraison)

- **Les moyens humains**

- 4 chercheurs en permanence
- Des apprentis chercheurs

- **Le plan de financement prévisionnel**

- Coût total TTC : 4 600 000 €
- Les financeurs :

| | | |
|--------------------------|--------------|-------|
| ETAT (FNADT) | : 800 000€ | (18%) |
| Conseil Régional PACA | : 1 400 000€ | (31%) |
| Conseil départemental 13 | : 100 000€ | (2%) |
| Conseil départemental 83 | : 700 000€ | (15%) |
| EPCI (TPM, Cœur du Var) | : 100 000€ | (2%) |
| Autofinancement | : 1 500 000€ | (32%) |

La demande de financement de Cœur du Var est de 50 000 €.

La volonté de la Chambre d'Agriculture du Var est de maintenir ce centre sur notre territoire, face à la demande d'autres territoires intéressés pour accueillir ce centre.

Ce projet s'inscrit en droite ligne des orientations de Varécopôle, notamment sur la recherche. Le versement de la subvention pour Cœur du Var est conditionné à l'engagement des autres financeurs.

Yannick SIMON, vice-président, précise que le porteur du projet est la chambre d'agriculture et qu'un accueil favorable a été porté sur ce dossier par le Conseil Départemental et TPM.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'attribuer à la Chambre d'Agriculture du Var une subvention d'équipement à hauteur de 50 000€ selon le plan de financement prévisionnel présenté pour la réalisation du vitipôle rosé au Cannet des Maures.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

5. ENVIRONNEMENT

5.1 Demande de subvention au titre du programme européen LIFE INTEGRE DECHET

Catherine ALTARE, vice-présidente, informe le conseil communautaire que la Région a fait le choix de répondre à l'appel à projet du programme européen LIFE. La finalité du projet intégré LIFE est d'apporter un **appui à la mise en œuvre des plans départementaux existants, puis du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets**. Pour cela, le projet soutiendra des **actions opérationnelles**, comme des plans locaux de prévention, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le renforcement des équipements de collecte et de valorisation des déchets ou encore le soutien à des actions innovantes d'entreprises ou de collectivités.

La Région doit déposer un dossier de **candidature complet avant le 24 avril 2017** pour son projet **LIFE Intégré « smart waste PACA »**.

La Communauté de Communes Cœur du Var peut porter des actions qui seront intégrées dans ce projet et bénéficier ainsi de subventions européennes (taux de financement 30%). Il est proposé d'inscrire les actions suivantes pour les périodes courant de juillet 2018 à juin 2023 :

- Le développement du recyclage
- La Gestion des bio-déchets

A noter que des financements complémentaires pourront être certainement mobilisés ensuite auprès de l'ADEME, de la DETR,

5.1.1 Développement du recyclage (07/2018 à 06/2023)

Pour accompagner l'optimisation des collectes mises en place tout en favorisant une augmentation du recyclage, la communauté de communes souhaite déployer et aménager des nouveaux points tri.

Deux axes seront ainsi privilégiés :

- L'aménagement de points tri enterrés en centre-ville permettant aussi une requalification des espaces publics ;
- Le déploiement de nouvelles colonnes aériennes dans les écarts pour le verre et les multimatériaux (emballages et papier).

Les objectifs du projet

- Appliquer les dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en orientant 55 % en 2020 et 65 % en 2025 les déchets non dangereux et non inertes vers des filières de valorisation.
- Mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre de l'appel à projet zéro déchet – zéro gaspillage portant sur la thématique collecte séparée :
- Supprimer des points sensibles.
- Valoriser les centres villes en requalifiant les espaces publics.
- Faciliter la mise en place du schéma d'optimisation pour diminuer les coûts du service.
- Augmenter les tonnages recyclés de verre en déployant un point tri pour 250 habitants.

Description du projet

- Création de 8 points tri enterrés comprenant 2 colonnes ordures ménagères, 2 colonnes emballages et une colonne verre

- Création de 10 points tri aériens comprenant 2 colonnes ordures ménagères, 2 colonnes emballages et une colonne verre
- Déploiement de 30 colonnes verre

Budget prévisionnel

Le budget total est de **494 900 €** décomposé comme suit :

- Achat de biens durables () : **411 400 € HT**

| | Prix unitaire HT | Quantité | TOTAL HT |
|--|------------------|----------|------------------|
| Création d'un point tri avec 2 colonnes OM + 2 colonnes emballages +1 verre + travaux de génie civil | 35 925 € | 8 | 287 400 € |
| Création d'un point tri aérien avec 2 colonnes OM + 2 colonnes emballages +1 verre | 7 564 € | 10 | 75 640 € |
| Création d'un point tri aérien avec 1 colonne verre | 1 612 € | 30 | 48 360 € |
| TOTAL HT | | | 411 400 € |

- Frais de personnels (1/2 temps sur 5 ans) : **83 500 €**

Plan de financement prévisionnel

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Projet recyclage des déchets | 494 900 € | Subvention LIFE (30%) | 148 470 € |
| | | Autofinancement (70%) | 346 430 € |
| TOTAL € HT | 494 900 € | TOTAL € HT | 494 900 € |

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver ce projet.**
- **De solliciter une subvention d'un montant de 148 470 € au titre du programme LIFE.**
- **D'autoriser le Président à signer la lettre d'intention pour le dépôt du dossier ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de ce projet.**

| | | | |
|--|--------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 36 | <u>VOTE</u> | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | | |

5.1.2 Gestion des bio-déchets (07/2018 à 06/2023)

La Communauté de communes Cœur du Var s'est engagée dans le cadre de son programme zéro déchet – zéro gaspillage à développer le recyclage, lutter contre le gaspillage alimentaire, promouvoir l'économie circulaire, changer les modes de consommation.

Pour continuer les actions de prévention, sensibilisation et valorisation, la Communauté de communes propose aujourd'hui de développer le tri à la source des bio-déchets qui représentent plus de 30% du poids de nos poubelles.

Objectifs du projet

- Appliquer les dispositions de la loi relative à la transition énergétique qui impose la généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025.
- Réduire de 20% les ordures ménagères enfouies
- Doter 30% des foyers de Cœur du var en composteur individuel
- Valoriser les bio-déchets
- Produire et proposer aux habitants un fertilisant naturel pour leurs terres.

Description du projet

- Déploiement de 4000 composteurs individuels
- Déploiement de 30 points de compostage collectif
- Déploiement de 500 poulaillers

Budget prévisionnel

Le budget total est de **362 500 €** décomposé comme suit :

- Achat de biens durables () : **279 000 € HT**

| | Prix unitaire HT | Quantité | TOTAL HT |
|--|------------------|----------|------------------|
| Déploiement de composteurs individuels | 45 € | 4000 | 180 000 € |
| Déploiement de composteurs collectifs (composteur, pergola, panneaux de communication) | 800 € | 30 | 24 000 € |
| Equipement des foyers avec un poulailler | 150 € | 500 | 75 000 € |
| TOTAL HT | | | 279 000 € |

- Frais de personnels (1/2 temps sur 5 ans) : **83 500 €**

Plan de financement prévisionnel

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Projet gestion des bio-déchets | 362 500 € | Subvention LIFE (30%) | 108 750 € |
| | | Autofinancement (70%) | 253 750 € |
| TOTAL € HT | 362 500 € | TOTAL € HT | 362 500 € |

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver ce projet.**
- **De solliciter une subvention d'un montant de 108 750 € au titre du programme LIFE.**
- **D'autoriser le Président à signer la lettre d'intention pour le dépôt du dossier ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de ce projet.**

| | | | |
|--|--------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 36 | <u>VOTE</u> | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | | |

6. TOURISME

6.1 Transfert de la compétence promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme : Commune du Thoronet – Annexe 7

Bernard FOURNIER, vice-président, informe le conseil communautaire que dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, et particulièrement, de l'article L 134-2 du code du tourisme, les compétences statutaires de la Communauté de Communes ont été modifiées et approuvées par arrêté préfectoral du 23/12/2016. La Communauté de Communes est désormais chargée de la « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ».

L'étude diagnostic de l'exercice de la compétence tourisme au sein du territoire communautaire a montré qu'aucune commune membre n'était une commune touristique et que les activités communales exercées au titre de la compétence tourisme n'était pas organisées par délibération, sous forme de régie ou autre.

Toutefois, dans la commune du Thoronet, l'accueil et l'information existent sous la forme d'un point d'information communal animé par du personnel communal qui distribue de la documentation touristique intercommunale.

En application de la loi NOTRe, cette partie de service relève désormais de la compétence de la Communauté de Communes.

Pour permettre ce transfert tout en maintenant une bonne organisation des services de chaque collectivité, il est proposé que la commune du Thoronet mette à disposition de la Communauté de Communes la partie de service nécessaire à l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » qui lui est dévolue.

Les modalités organisationnelles et financières de cette mise à disposition sont réglées par convention entre la commune du Thoronet et la Communauté de Communes Cœur du Var. Le montant du service pour la commune du Thoronet est de 530 € pour l'année 2017.

Indépendamment de la convention de mise à disposition, il conviendra en 2017, suite au transfert de la compétence Promotion du tourisme à la Communauté de Communes, de procéder dans le cadre des travaux de la CLECT à la révision des attributions de la commune du Thoronet.

Gabriel UVERNET, Président, passe la parole à **Elisabeth WEISS**, conseillère communautaire, qui donne lecture du projet de délibération que la commune adoptera prochainement (voir copie jointe).

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter la convention relative à la mise à disposition de service dans le cadre de l'exercice de la compétence promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme avec la Commune du Thoronet ci-annexée.**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

| | | |
|--|-------------------|-----------------------|
| VOTE | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

7. JEUNESSE

7.1 Demande de subvention de fonctionnement 2017 à la Caf du Var

Robert MICHEL, vice-président, informe le conseil communautaire que par délibération n° 2016/48 du 29 Mars 2016, la Communauté de Communes Cœur du Var a signé une convention d'objectifs et de financement en partenariat avec la CAF du Var.

L'objet de cette convention a pour vocation de soutenir le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs et séjours d'enfants et de jeunes, déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse.

A ce titre, et en complément des prestations de service perçues, la Communauté de Communes Cœur du Var peut déposer une demande de subvention de fonctionnement.

L'aide financière accordée par la C.A.F du Var représente au maximum 80% des dépenses totales de fonctionnement pour chaque équipement conventionné (A.L.S.H des Sigues et de Besse-sur-Issole).

Le plan de financement prévisionnel 2017 s'établit ainsi :

7.1.1 : A.L.S.H des Sigues

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|------------------|------------------------------------|------------------|
| Charges à caractère général <i>Dont prestations de service, transports, alimentation</i> | 128 999 € | Participations des familles | 84 000 € |
| Charges de personnels et frais assimilés | 132 357 € | Prestations de service CAF | 30 500 € |
| Autres charges de gestion courante : | 4 000 € | Subvention CAF | 120 684 € |
| | | Autofinancement | 30 172 € |
| TOTAL | 265 356 € | TOTAL | 265 356 € |

7.1.2 : A.L.S.H de Besse sur Issole

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Charges à caractère général <i>Dont prestations de service, transports, alimentation</i> | 56 775 € | Participations des familles | 23 000 € |
| Charges de personnels et frais assimilés | 38 333 € | Prestations de service CAF | 7 000 € |
| Autres charges de gestion courante : | 450 € | Subvention CAF | 52 446 € |
| | | Autofinancement | 13 112 € |
| TOTAL | 95 558 € | TOTAL | 95 558 € |

Le Président propose au conseil communautaire :

- De valider les plans de financement prévisionnels 2017 pour l'A.L.S.H des Sigues et de Besse-sur-Issole.
- De solliciter auprès de la CAF du Var une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 684 € pour l'A.L.S.H des Sigues.
- De solliciter auprès de la CAF du Var une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 446 € pour les A.L.S.H de Besse-sur-Issole.
- D'autoriser Le Président à signer les demandes de subventions ainsi que les pièces nécessaires à leurs exécutions.

| | | |
|--|------------|----------------|
| <u>VOTE</u> | | |
| Pour : 36 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE | | |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.